



Commune de Broc

MISE À L'ENQUÊTE DE CONSTRUCTION – PROCÉDURE SIMPLIFIÉE

Selon l'art. 85 ReLAtEC, la Commune de Broc met à l'enquête la demande de permis de construire présentée par :

Joël Cavin, à Broc, pour la construction d'un pare-vue soit sur l'article n° 516 RF Broc, rue de Gruyères 4.

Les oppositions et remarques éventuelles sont à adresser au Conseil communal, 1636 Broc, **dans un délai de 14 jours au plus tard, à partir de la date ci-dessous.**



Broc, le 03.10.2025

Le Secrétariat communal